



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

ARRÊTÉ n° 2011181-0014
modifiant l'arrêté préfectoral n° 201150-0015 du 30 mai 2011
relatif à la composition des membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE
du bassin versant de la Sauldre

Le Préfet de Loir-et-Cher,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.212-1, L.212-3 à L.212-11, et R 212-26 à R 212-48 relatifs à la Commission Locale de l'Eau (CLE) des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;

VU l'arrêté inter préfectoral n°2008-268-4 du 24 septembre 2008 modifiant l'arrêté n°02.3534 du 23 août 2002, fixant le périmètre d'élaboration du S.A.G.E. du bassin versant de la Sauldre, et chargeant le Préfet de Loir-et-Cher de suivre pour le compte de l'État la procédure d'élaboration du SAGE ;

VU l'arrêté inter préfectoral Cher, Loiret, Loir-et-Cher n°2010-1-1074 du 16 juillet 2010 portant dissolution et fixant les conditions de la liquidation du syndicat intercommunal pour l'aménagement et la gestion de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre (SIAGEPS) ;

VU l'arrêté préfectoral n° 201150-0015 du 30 mai 2011 relatif à la composition des membres de la CLE du SAGE du bassin versant de la Sauldre ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (S.D.A.G.E.) du bassin Loire-Bretagne approuvé par le Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, le 18 novembre 2009 ;

Vu la circulaire du 21 avril 2008 relative aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) ;

VU la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (S.A.G.E.) ;

VU le courrier du président du Syndicat de l'étang du Puits et du canal de la Sauldre (E P C S) du 23 juin 2011 informant de la dissolution du SIAGEPS ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Loir-et-Cher ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Composition de la Commission Locale de l'Eau

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 201150-0015 du 30 mai 2011 visé ci-dessus relatives au 1^{er} collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux sont remplacées par les dispositions suivantes :

"1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (27 membres)

a) représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires :

Communes du Cher :

Mme Anne-Marie LEGRAS
Maire de Concessault

M. Hugues DUBOIN
Maire d'Ennordres

M. Jean-Claude TURPIN
Maire-adjoint d'Aubigny sur Nère

M. Georges GINOUX
Maire de Presly

M. Roger CASSIER
Maire-Adjoint d'Argent sur Sauldre

M. Jean-Marie JOUANNET
Maire de Vouzeron

Communes du Loir-et-Cher :

M. Jean-Michel DEZELU
Maire de Souesmes

M. Jacques LAURE
Maire de Pierrefitte sur Sauldre

M. Pierre MAURICE
Maire de Selles-Saint-Denis

M. Patrice COSTEUX
Maire de Villeherviers

M. Philippe HENAULT
Maire de La Ferté-Imbault

M. Claude MANIERE
Maire-adjoint de Pruniers en Sologne

M. Pierre CLERC
Maire-adjoint de Langon

M. Jackie BONNICHON
Maire-adjoint de Selles sur Cher

Commune du Loiret :

M. Alain ACHE
Adjoint au maire de Cerdon

b) représentants des régions :

Conseil Régional du Centre :

M. Alain BEIGNET
Conseiller Régional

c) représentants des départements :

Conseil Général du Cher :

M. Pierre RABINEAU
Conseiller Général canton de Vailly sur Sauldre

Conseil Général du Loir-et-Cher :

M. Michel LEROUX
1^{er} Vice-Président

Conseil Général du Loiret :

M. Jean-Noël CARDOUX
Conseiller général du canton de Sully-sur-Loire

d) représentant de l'établissement public territorial de bassin :

Etablissement Public Loire :

M. Roger JACQUET

e) autres représentants :

Syndicat mixte du pays Sancerre Sologne (Cher)

M. Etienne de SAPORTA
Commune d'Yvoy le Pré

Syndicat mixte du pays vallée du Cher et du Romorantinais (Loir-et-Cher)

M. Claude CHANAL
Président du Pays

Syndicat mixte du pays de grande Sologne (Cher)

M. Claude HENRY
Commune de Neung s/Beuvron

S.I.E.T.A.H. de la Petite Sauldre et de ses affluents (Cher)

M. André JOUANIN
Président du syndicat

S.I.E.T.A.H. de la Grande Sauldre et de ses affluents du canton d'Argent-sur-Sauldre (Cher)

M. Bruno MARTIN
Président du Syndicat

S.I.E.T.A.H. de la Grande Sauldre et de la Nère (Cher)

M. Béraud de VOGUË
Président du syndicat

Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (Loir-et-Cher)

M. Jean-Pierre ALBERTINI
Président du syndicat et maire de Salbris".

Article 2 : Publication

Le présent arrêté sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures du Cher, de Loir-et-Cher, du Loiret et mis en ligne sur les sites Internet www.loir-et-cher.pref.gouv.fr, www.cher.pref.gouv.fr, www.loiret.pref.gouv.fr ainsi que sur le site GEST'EAU : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>

Article 3 : Exécution

Les Secrétaires Généraux des Préfectures du Loiret, de Loir-et-Cher et du Cher, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre, les Maires des communes concernées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres de la Commission.



Fait le 30 JUN 2011

Le Préfet,

Nicolas BASSELIER

